

**LOI SUR L'ÉVALUATION ET L'IMPÔT FONCIERS**

R-010-2022

Enregistré auprès du registraire des règlements

2022-05-25

**RÈGLEMENT PORTANT SUR L'INTÉRÊT EXIGIBLE DANS LA ZONE D'IMPOSITION  
GÉNÉRALE—Modification**

En vertu du paragraphe 117(2) de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt fonciers* et de tout pouvoir habilitant, le ministre des Finances prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement portant sur l'intérêt exigible dans la zone d'imposition générale*.

- 1. Les articles 5 à 8 du *Règlement portant sur l'intérêt exigible dans la zone d'imposition générale*, R.R.T.N.-O. 1990, ch. P-5, sont abrogés.**